



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-unième session

181 EX/10

PARIS, le 20 mars 2009
Original anglais

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES RÉSULTATS DU PROGRAMME INTERNATIONAL RELATIF AUX SCIENCES FONDAMENTALES (PISF) DURANT LE PREMIER EXERCICE BIENNAL DE LA STRATÉGIE À MOYEN TERME (34 C/4) ET SUR LES MESURES À PRENDRE POUR PROMOUVOIR LES SERVICES ET L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la décision 176 EX/11. Il fait le point de la situation après le lancement du PISF, et analyse l'activité du programme durant l'exercice biennal 2008-2009, y compris les difficultés et les limites rencontrées par le programme et les nouvelles possibilités d'action. Il propose des mesures à prendre dans le cadre de la nouvelle stratégie d'action du PISF, pour favoriser le développement continu du programme et de ses services et répondre ainsi aux besoins des États membres en matière de renforcement des capacités dans les domaines des sciences fondamentales, de l'enseignement scientifique et de l'orientation des politiques correspondantes.

Il n'en découle sur le plan des politiques aucune incidence supplémentaire à caractère financier ou administratif.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 16.

I. Introduction

1. À sa 176^e session, le Conseil exécutif a examiné le rapport du Directeur général sur l'évaluation de la première phase du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), ainsi que les propositions concernant le PISF figurant dans le projet de 34 C/4 et le projet de 34 C/5. Par sa décision 176 EX/11, il a approuvé la stratégie à moyen terme proposée par le Directeur général pour le programme et a donné d'importantes directives à suivre pour le renforcement des capacités nationales dans le domaine des sciences, ainsi que pour le développement du PISF en consultation avec le Conseil exécutif et les États membres. Au paragraphe 12 (e) de la décision 176 EX/11, le Conseil exécutif a prié le Directeur général de lui présenter à sa 181^e session puis à la Conférence générale à sa 35^e session un rapport sur le développement et les résultats du PISF durant le premier exercice biennal de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO et sur les mesures à prendre pour promouvoir les services et l'efficacité du programme. Le présent rapport, établi comme suite à cette décision, tient compte des vues exprimées par le Conseil scientifique du PISF à sa quatrième réunion, tenue en mars 2008, et de celles découlant de la coopération et des consultations avec les commissions nationales et les organisations et centres d'excellence partenaires (CERN, IBRO, CIGGB, CIPT, UIBBM, JINR, SESAME et TWAS)¹, ainsi que des tables rondes ministérielles sur la science et la technologie.

II. Développement et résultats du PISF

2. Le PISF est un programme très récent par rapport aux autres programmes scientifiques intergouvernementaux/internationaux de l'UNESCO. Opérationnel depuis l'automne 2005, il a été établi pour mobiliser la coopération internationale aux fins de renforcement des capacités nationales dans les domaines des sciences fondamentales et de l'enseignement scientifique. Dans le cadre de son mandat, le PISF favorise le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, la constitution de réseaux scientifiques, le transfert et le partage de l'information et de l'excellence scientifiques grâce à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, la création/renforcement de centres d'excellence, la fourniture d'une expertise scientifique et de services de conseil aux décideurs et aux responsables, et une plus grande sensibilisation du public aux possibilités offertes par les sciences fondamentales pour répondre aux besoins de la société.

3. Lors de l'évaluation du développement du PISF, il conviendrait de rappeler que plus de 250 propositions de projet (approuvées par les commissions nationales) ont été reçues à la suite du premier appel de propositions lancé par le programme en 2005. Ces propositions ont clairement démontré la nécessité de renforcer les capacités nationales des États membres dans les domaines des sciences et de l'enseignement scientifique, et ont donné des indications pratiques quant à ce que les États membres attendaient du programme. La majorité des propositions avaient un fondement scientifique solide et précisaient les ressources extrabudgétaires escomptées, mais le Conseil scientifique du PISF a dû être très rigoureux dans ses choix car il devait s'en tenir au budget du programme approuvé par les États membres. Quarante projets prioritaires ont été acceptés et menés à bien durant la première phase du PISF en 2006-2007. Ils ont prouvé que celui-ci pouvait être un outil pratique et pertinent pour la conduite d'actions concertées concernant le renforcement des capacités (par exemple aider à créer une communauté d'utilisateurs bien formés pour le Centre SESAME), l'enseignement scientifique (par exemple le Projet mondial pour l'expérimentation microscientifique), et la définition d'orientations (par exemple une évaluation de la situation de la science et de la technologie dans la région des Caraïbes) en matière de sciences fondamentales. Comme il a été indiqué au Conseil exécutif à sa 176^e session, les expériences acquises et les enseignements tirés ont débouché sur la nouvelle

¹ CERN - Organisation européenne pour la recherche nucléaire ; IBRO - Organisation internationale de recherche sur le cerveau ; CIGGB - Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie ; CIPT - Centre international Abdus Salam de physique théorique ; UIBBM - Union internationale de biochimie et biologie moléculaires ; JINR - Institut unifié des recherches nucléaires ; SESAME - Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient ; TWAS - Académie des sciences pour le monde en développement.

stratégie du PISF proposée par son Conseil scientifique dans le cadre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2008-2013).

4. La nouvelle stratégie d'action du PISF proposée par le Directeur général dans le document 176 EX/11, et approuvée par le Conseil exécutif, a été lancée en 2008. À moyen terme, cette stratégie porte sur cinq actions prioritaires principales². Comme prévu dans le document 176 EX/11, le programme, durant l'exercice biennal en cours, a mis l'accent sur l'élaboration et l'exécution des actions prioritaires principales 1, 2 et 5 en coopération avec des partenaires fiables, sur la base d'un partage des coûts et avec une aide supplémentaire sous forme de ressources extrabudgétaires. Lorsqu'il a sélectionné les activités à mener dans le cadre des actions prioritaires principales, le Conseil scientifique du PISF a examiné attentivement les priorités de l'UNESCO définies par ses États membres, telles que l'Afrique, l'enseignement scientifique, le renforcement des capacités scientifiques, les politiques scientifiques, la promotion de la science et l'égalité entre les sexes.

5. Conformément à la stratégie présentée, un nombre limité de grands projets de partenariat ont été exécutés à la suite de consultations et d'accords avec des organisations partenaires. Il convient de mentionner que le rôle prépondérant que le PISF est appelé à jouer dans le cadre de la plate-forme intersectorielle sur l'enseignement scientifique, établie récemment, offre une occasion de resserrer la coopération interdivisions avec SC ainsi que la collaboration intersectorielle. Les actions menées actuellement par le programme au titre de l'exercice 2008-2009 portent pour la plupart sur l'Afrique, toutes sont axées sur les priorités de l'Organisation dans le domaine des sciences, et elles sont toutes cofinancées par des partenaires du programme. Certaines d'entre elles, telles que le partenariat SESAME/PISF ou le Projet mondial pour l'expérimentation microscientifique, s'inscrivent dans le droit fil d'actions commencées durant de précédents exercices biennaux, alors que d'autres sont nouvelles. Elles offrent toutes d'excellentes perspectives de partenariats et de projets pour l'avenir. Les résultats des projets en cours du PISF sont récapitulés ci-après.

6. **Collaboration IBRO/PISF pour le développement des neurosciences en Afrique.** Cette initiative de coopération relevant de l'action prioritaire principale 2 a favorisé l'émergence d'un solide partenariat entre pays situés sur le continent africain ou ailleurs pour le développement et la poursuite de la recherche sur le cerveau en Afrique, notamment par le renforcement du réseau IBRO/UNESCO sur les neurosciences en Afrique, qui vise à instaurer une collaboration effective en matière de recherche entre institutions nationales, à relever le nombre et la qualité des activités de formation aux neurosciences en Afrique, à faciliter l'accès de stagiaires africains aux écoles et cours dans d'autres régions, et à encourager et à appuyer le retour dans leurs pays de chercheurs africains qualifiés. Durant le premier exercice biennal, l'action IBRO/PISF a porté essentiellement sur les écoles supérieures de neurosciences d'Afrique, notamment un stage de formation aux maladies neurodégénératives (Dakar, Sénégal, juin 2008) ; un atelier sur la chronobiologie et le sommeil (Rabat, Maroc, octobre 2008) ; un cours sur la neuro-immunologie des maladies africaines (Égypte, décembre 2008) ; et la 18^e école des neurosciences : Neurosciences comportementales (Nairobi, Kenya, décembre 2008). Chaque partenaire a versé une contribution de 100 000 dollars des États-Unis pour la mise en œuvre du programme de coopération en 2008-2009. Des institutions nationales et régionales ont également fait des contributions.

7. **Partenariat CIGGB-TWAS-UNESCO/PISF pour le renforcement des capacités en biologie moléculaire.** Ce projet relevant de l'action prioritaire principale 1 vise à établir un réseau de laboratoires effectuant des recherches sur un sujet spécifique en matière de biologie moléculaire et de génomique revêtant une importance particulière pour l'agriculture, et cherche à stimuler la coopération Sud-Sud et Nord-Sud et à renforcer les capacités de recherche dans les

² Renforcement des capacités institutionnelles (action prioritaire principale 1), mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de la recherche et de la formation avancée (action prioritaire principale 2), promotion de l'enseignement scientifique (action prioritaire principale 3), effet de levier et transfert du savoir scientifique (action prioritaire principale 4), et expertise scientifique internationale et promotion de la science (action prioritaire principale 5).

pays en développement. Lancé en 2009, il est ouvert aux propositions de toutes les régions. La priorité sera cependant accordée aux projets destinés à l'Afrique, où la mise en œuvre pourrait bénéficier de la branche africaine du CIGGB nouvellement établie au Cap. Les partenaires sont convenus d'étudier à l'avenir la possibilité d'étendre le projet aux sciences biomédicales et autres applications de la biologie moléculaire. La contribution biennale au projet s'élève à 100 000 dollars des États-Unis pour chaque partenaire. Le projet, qui se poursuivra en principe durant les deux prochains exercices biennaux, pourrait comprendre des écoles supérieures UIBBM/PISF de biologie moléculaire et cellulaire telles que celle qui s'est tenue en 2008 à Hermanus (Afrique du Sud) sur les bases moléculaires et cellulaires des infections, ou celle prévue pour 2009 à New Delhi (Inde) sur la biologie moléculaire des maladies auto-immunes.

8. Partenariat CERN/PISF pour la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de l'enseignement scientifique. En 2008-2009, cette coopération, qui jette les fondements du développement des actions prioritaires principales 3 et 4, a porté sur deux activités majeures, à savoir la création et la mise en réseau de bibliothèques et archives électroniques à l'intention des universités et instituts scientifiques d'Afrique (action prioritaire principale 4), et la formation de formateurs à l'enseignement scientifique de pays en développement dans le cadre du Programme pour les enseignants du secondaire et du Programme d'été pour la formation d'étudiants menés par le CERN à Genève (Suisse) (action prioritaire principale 3). Un des objectifs de la première activité est la création et la formation d'une équipe spéciale d'experts africains en publication électronique pour la constitution d'archives institutionnelles dans les instituts de physique d'Afrique. Le CERN met à la disposition des deux activités ses remarquables compétences scientifiques, ainsi que ses installations de suivi et de formation, et assume le coût de l'utilisation de ces dernières, alors que le PISF offre aux chercheurs et aux enseignants des sciences de pays en développement un cadre qui leur permet de collaborer avec ce centre d'excellence intergouvernemental européen dont leurs pays ne sont pas membres. Compte tenu du budget disponible, le PISF n'a pu allouer que 100 000 dollars des États-Unis à ces activités en 2008-2009. Il convient de noter que le CERN est disposé à quadrupler son assistance aux pays en développement dans le cadre des projets du PISF à condition que des ressources budgétaires additionnelles suffisantes soient garanties par l'UNESCO et des institutions nationales, telles que la Bibliothèque d'Alexandrie, qui a déjà fait savoir qu'elle était intéressée par le projet sur les bibliothèques électroniques.

9. Poursuite du partenariat SESAME/PISF pour le renforcement des capacités scientifiques et d'une culture de la paix au Moyen-Orient. Ce projet est une des pierres angulaires de l'action prioritaire principale 1. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel à la fin de 2011, le Centre intergouvernemental SESAME, créé sous les auspices de l'UNESCO sur le modèle du CERN, dotera le Moyen-Orient d'une source de rayonnement synchrotron de premier ordre, qui pourra être utilisée à des fins de recherche et de développement dans de nombreux domaines, par exemple la recherche sur les matériaux, la nanotechnologie, la biologie, les problèmes environnementaux, les applications médicales et l'archéologie. Le centre contribue déjà à promouvoir une culture de la paix moyennant une coopération intergouvernementale dans le domaine des sciences, et à favoriser la compréhension mutuelle et la solidarité grâce à la collaboration entre les communautés scientifiques de la région. Au cours du présent exercice biennal, le PISF a offert un cadre très favorable pour la préparation et le développement des activités de SESAME, notamment en renforçant son programme de formation des utilisateurs, en appuyant l'activité du Conseil de SESAME, et en encourageant d'autres pays à adhérer au centre. Le 3 novembre 2008, le bâtiment du centre a été officiellement remis au personnel, cinq ans après la pose de la première pierre. La cérémonie a eu lieu à Allan (Jordanie) sous les auspices du Souverain du Royaume hachémite de Jordanie, S. M. le Roi Abdullah II Bin Al-Hussein, et en présence du Directeur général de l'UNESCO. Cette cérémonie a également été marquée par l'installation du Microtron et d'une partie du Booster, l'injecteur de SESAME. L'Iraq a informé le Conseil de SESAME de sa volonté de devenir un observateur. Durant la quatrième Conférence de Pétra des lauréats du prix Nobel (Jordanie 2008), 45 lauréats du prix Nobel (physique, chimie, médecine, économie, littérature et paix) ont publié une déclaration dans laquelle ils ont salué les progrès remarquables accomplis en vue de créer la source de rayonnement synchrotron SESAME

et « prié instamment tous les amis de la science et de la paix d'encourager et d'appuyer ce projet exemplaire ».

10. **Autres activités de suivi.** Outre SESAME, la plus importante activité de suivi lancée par le PISF durant sa phase initiale est le Projet mondial pour l'expérimentation microscientifique consacré à l'enseignement scientifique dans le domaine des sciences fondamentales (action prioritaire principale 3). Un nombre croissant d'États membres souhaitent participer au projet, notamment pour établir des centres d'expérimentation microscientifique et appliquer la méthodologie à l'échelle nationale. Ces centres s'avèrent utiles pour le renforcement des capacités d'enseignement scientifique grâce au développement régional du projet (par exemple les centres au Cameroun, en Afrique du Sud et au Kenya). L'idée de l'expérimentation microscientifique est attrayante pour les pays du monde entier car la méthodologie est d'un bon rapport coût-efficacité, sûre, idéale pour l'exécution de travaux pratiques par les étudiants et respectueuse de l'environnement, et elle ne nécessite pas de grands laboratoires. Les autres activités de suivi comprennent : la coopération CIPT/PISF pour la formation d'enseignants en optique ; le projet pour le développement de la physique mathématique en Afrique dans le cadre des activités de la Chaire internationale en physique mathématique et applications à Cotonou (Bénin), et le projet pour la promotion du renforcement des capacités en Europe du Sud-Est et de l'intégration de la communauté scientifique de la région dans l'infrastructure européenne de coopération moyennant le développement de l'activité du Réseau d'Europe du Sud-Est pour les mathématiques et la physique théorique (SEENET-MTP). Toutes ces activités sont menées à l'aide des fonds initiaux très limités fournis par le PISF.

11. **Perspectives de coopération.** Le dialogue en cours entre le PISF et des institutions nationales, des organisations scientifiques internationales et régionales et des réseaux scientifiques a permis de définir plusieurs nouvelles initiatives qui pourraient devenir d'importants éléments du futur programme du PISF. En 2008-2009, les incidences financières de ces initiatives étaient très limitées et concernaient principalement la réalisation d'études de faisabilité, l'élaboration de propositions de projet ou la conduite de certaines activités pilotes, notamment pour la création d'un centre international de génomique, de protéomique et de bio-informatique (« BIOMICS ») à l'Institut des sciences Weizmann à Rehovot, proposée par la Commission nationale d'Israël ; l'établissement à Tbilissi d'un Institut caucasien de biotechnologie ; le développement de l'activité du centre de référence international du JINR pour la formation de jeunes chercheurs de pays en développement ; la proposition préliminaire de la Fédération de Russie concernant un projet d'enseignement scientifique satellite de l'UNESCO ; la proposition faite par l'Éthiopie et d'autres États membres pour proclamer 2011 Année internationale de la chimie ; et la création du groupe PISF de chaires UNESCO. Cette dernière activité débutera avec l'établissement d'une chaire UNESCO pour le renforcement de l'enseignement et de la recherche en biotechnologie appliquée à la biomédecine, aux plantes et à l'environnement, à l'Université du Nigéria à Nsukka, et d'une chaire UNESCO pour la physique mathématique et théorique à la Faculté des sciences de l'Université de Bir Zeit (Bir Zeit, Autorité palestinienne).

12. **Soutien extrabudgétaire en faveur du PISF.** La nouvelle stratégie du PISF exige qu'aucune activité ne soit entreprise sans la conclusion d'un accord de partage des coûts avec tel ou tel partenaire, ce qui fait du PISF un programme dont toute la gamme d'activités est cofinancée par des contributions extrabudgétaires. Dans ce contexte, des consultations préparatoires ont été engagées avec les autorités libyennes pour développer sensiblement l'action prioritaire principale 3 durant les deux prochains exercices biennaux. La Jamahiriya arabe libyenne a confirmé qu'elle souhaitait conclure un accord de fonds-en-dépôt spécial libyen avec le PISF pour la création d'écoles supérieures de sciences fondamentales pour l'Afrique. Si l'accord est signé, ce projet stimulera les activités de formation et d'enseignement scientifique du PISF, tout en libérant des fonds du Programme ordinaire pour d'autres initiatives.

13. **Sensibilisation accrue au PISF.** Conformément à la décision 176 EX/11, paragraphe 12 (d), une brochure sur le PISF a été établie et distribuée aux commissions nationales en 2008, et elle peut être consultée sur le site Web du programme. La brochure fournit des informations de base utiles à toutes les parties concernées par les sciences qui s'intéressent à la coopération en vue du renforcement des capacités scientifiques et qui souhaiteraient prendre part aux activités du PISF au niveau national, régional ou international.

III. Promouvoir l'efficacité du PISF

14. Le PISF a une importante contribution à faire pour la réalisation de l'objectif primordial 2 de l'actuelle Stratégie à moyen terme, qui engage l'UNESCO à jouer un rôle essentiel dans le renforcement des capacités scientifiques et technologiques nationales, en particulier en Afrique, la promotion de l'égalité d'accès aux connaissances scientifiques, et l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement des sciences, des technologies et des mathématiques. La Table ronde ministérielle sur « Les sciences fondamentales, levier du développement », convoquée par le Directeur général en 2005, a invité l'UNESCO à mettre davantage l'accent sur la promotion des sciences fondamentales et de l'enseignement des sciences en vue de parvenir à une culture scientifique qui soit le précurseur d'une société fondée sur la connaissance à l'échelle planétaire, en ayant recours aux divers moyens dont l'Organisation dispose, en particulier le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), programme phare entrepris récemment (Communiqué de la Table ronde ministérielle, paragraphe 26 (a)). En outre, la Table ronde ministérielle sur « La science et la technologie au service du développement durable et le rôle de l'UNESCO », convoquée en 2007, a fait siennes ces conclusions et recommandations et les a réaffirmées afin de bien montrer leur importance (Communiqué de la Table ronde ministérielle, paragraphe 1 (g)). La grande utilité du PISF pour les activités de renforcement des capacités de l'UNESCO a été soulignée par le Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III, qui a également appelé l'attention sur la nécessité de réorienter fondamentalement le programme étant donné le financement interne limité qui était le sien (document 176 EX/7, paragraphe 24). Le PISF offre une plate-forme pertinente pour répondre à l'Appel de Bamako s'agissant du renforcement de la capacité de recherche en matière de santé, notamment par la constitution d'une masse critique de jeunes chercheurs et la mise en avant de l'importance de la recherche scientifique dans l'enseignement secondaire et supérieur.

15. Compte tenu des difficultés qui attendent le PISF et des contraintes budgétaires auxquelles il doit faire face, il est proposé de prendre un certain nombre de mesures complémentaires afin d'assurer son développement continu et son efficacité et de répondre ainsi aux besoins des États membres. Il est spécifiquement proposé :

- (a) que la stratégie du PISF approuvée par le Conseil exécutif à sa 176^e session soit poursuivie en déployant plus d'efforts afin de rationaliser davantage le programme et de l'axer sur un nombre limité d'actions pour lesquelles l'UNESCO pourrait fournir la masse critique de capitaux de lancement nécessaires en coopération avec les partenaires et les institutions nationales ;
- (b) que le PISF, dans le cadre de son mandat, soit orienté vers le suivi des débats sur les politiques scientifiques de l'UNESCO tenus au Forum mondial sur la science : Budapest + 10 et d'autres forums qui nécessitent un instrument pratique et un service consultatif plus spécifique afin de susciter des actions régionales ou internationales de renforcement des capacités dans le domaine des sciences et de l'enseignement scientifique ;
- (c) que le PISF, durant les deux prochains exercices biennaux, développe son action conformément aux objectifs des plates-formes intersectorielles sur la Priorité Afrique et l'enseignement scientifique ;

- (d) que l'action du PISF relative aux sciences de la vie mette l'accent sur le renforcement des capacités en matière de recherche axée sur la santé et vise à donner suite à l'Appel de Bamako ;
- (e) que l'action du PISF concernant la chimie soit coordonnée avec le programme de l'Année internationale de la chimie (2011) et appuyée dans le cadre de ce programme ;
- (f) que le rôle des femmes dans le domaine de la science soit encouragé en développant plus avant la coopération L'Oréal/UNESCO et en renforçant la participation des femmes aux projets du PISF ;
- (g) que les bureaux hors Siège de l'UNESCO renforcent leur participation et leur appui aux activités du PISF pour appliquer pleinement les directives figurant dans le document 172 EX/13 (paragraphe 30) et la décision 172 EX/12 (point 12 (b)) ;
- (h) que les actions conjointes de renforcement des capacités scientifiques à mener dans les États membres en coopération avec les unions scientifiques du CIUS dans le domaine des sciences fondamentales soient encouragées et appuyées au moyen des ressources affectées à l'Accord-cadre UNESCO/CIUS ;
- (i) qu'un plus grand appui et davantage de ressources extrabudgétaires soient sollicités auprès des gouvernements, du secteur privé et des organisations internationales pour le renforcement de capacités adéquates et réparties de manière équilibrée dans le domaine des sciences, notamment l'enseignement scientifique car il s'agit d'un préalable à une société fondée sur le savoir, et celui de la recherche axée sur la santé ;
- (j) que l'élaboration des propositions de projet du PISF soit facilitée moyennant un dialogue permanent avec les États membres et les partenaires de l'UNESCO s'agissant des sciences fondamentales aux fins d'organisation du service consultatif ou des consultations nécessaires.

Action attendue du Conseil exécutif

16. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 176 EX/11,
2. Ayant examiné le document 181 EX/10,
3. Soulignant que, dans la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013, le PISF est un instrument essentiel pour la réalisation de l'objectif primordial 2 (Mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable) et de l'objectif stratégique de programme 4 (Promouvoir des politiques et le renforcement des capacités dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation),
4. Conscient que l'UNESCO ne devrait pas limiter son rôle à celui de tribune pour les débats sur la politique à mener, mais devrait également promouvoir une action à fort impact pour mobiliser la coopération internationale et régionale en matière de renforcement des capacités dans le domaine des sciences et de la technologie, de l'enseignement scientifique et de l'utilisation du savoir scientifique au service du développement durable,

5. Considérant que le renforcement des capacités institutionnelles et humaines reste un défi majeur abordé par l'UNESCO pour combler le fossé dans le domaine des sciences, de l'enseignement scientifique, de la technologie, de l'agriculture et des soins de santé, et, en fin de compte, entre le Nord et le Sud,
6. Se référant aux recommandations issues des Tables rondes ministérielles de l'UNESCO sur « *Les sciences fondamentales, levier du développement* » et « *La science et la technologie au service du développement durable et le rôle de l'UNESCO* », ainsi qu'à l'Appel de Bamako concernant le renforcement de la recherche axée sur la santé,
7. Soulignant la pertinence du mandat accordé au PISF par les États membres,
8. Prend note de l'activité du PISF durant l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que des possibilités offertes par le programme et des contraintes budgétaires auxquelles il doit faire face ;
9. Approuve les mesures (a)-(j) proposées par le Directeur général au paragraphe 15 pour développer plus avant le PISF et les services efficaces qu'il fournit aux États membres ;
10. Demande aux gouvernements, au secteur privé et aux organisations internationales d'accroître leur appui pour la mise en place de capacités adéquates et réparties de manière équilibrée dans le domaine des sciences et de l'enseignement scientifique, préalable indispensable à l'édification de sociétés du savoir et au développement durable ;
11. Recommande aux États membres de continuer d'informer le Directeur général des activités qu'ils souhaiteraient proposer pour le PISF et les invite à apporter un soutien extrabudgétaire pour renforcer le budget du PISF aux fins de mise en œuvre de leurs propositions ;
12. Invite le Directeur général à :
 - (a) appliquer les mesures proposées dans le document 181 EX/10 pour le développement de l'activité du PISF durant la période 2010-2013 ;
 - (b) encourager, dans le cadre du PISF, les partenariats, fondés sur le partage des coûts, avec des institutions nationales compétentes et des OIG et ONG scientifiques, y compris la coopération directe avec les unions scientifiques du CIUS ;
 - (c) présenter à la 185^e session du Conseil exécutif (automne 2010) un rapport sur le *Mandat de l'UNESCO pour les sciences fondamentales : défis et perspectives d'action au seuil de la nouvelle Stratégie à moyen terme*, puis le soumettre à la 36^e session de la Conférence générale.